

AFFAIRE N° 12. - Ratification de l'adjudication du 25 AVRIL 1969, relative aux travaux de modernisation de la Voirie Urbaine ; Adjudicataire : S.B.T.P.C. Montant : 8 659 700 Frs CFA.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir ratifier l'adjudication du 25 AVRIL 1969, relative aux travaux de modernisation des ruelles suivantes :

- ruelle Marcadet ;
- ruelle Camp Jacquot ;
- ruelle Turpin ;
- ruelle Tadar.

La SOCIETE BOURBONNAISE DE TRAVAUX PUBLICS ET DE CONSTRUCTION (S. B. T. P. C.) ayant fait l'offre la plus avantageuse a été déclarée adjudicataire pour un montant de 8 659 700 Frs CFA.

Le financement de cette opération est assuré par l'emprunt de 10 000 000 de Frs CFA qui a été contracté et obtenu en 1968 auprès de la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE LA REUNION.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

_____ Approuvé
Saint Denis, le 7 juillet 1969
_____ Pour le Préfet
de Secrétaire Général
_____ Signé: Ph Kessler
Pour copie certifiée conforme
de Directeur des Affaires Financières
_____ Signé: Ch Pergereau